



## Coupure lien avec mère

Par **fantine81**, le **06/05/2024** à **10:16**

Bonjour

Mon mari se trouve dans une impasse.

Pour faire court : enfance compliquée, (violence des grands frères, père castrateur, mère aimante mais sous l'emprise du père) mais il a toujours gardé un lien avec ses parents en faisant tout son possible pour être le meilleur fils possible à leurs yeux. Le lien a été rompu avec ses deux frères depuis plus de 18 ans. Après une grosse dispute, il s'est fâché avec ses parents il y a 3 ou 4 ans (deux tentatives de conciliation de sa part, avortées par le père). Après le décès de son père (l'année dernière), sa mère (avec un Alzheimer précoce) a voulu reprendre contact avec lui car elle ne voulait pas vivre chez un de ses frères (l'autre étant ancien toxico sous tutelle...). Ce qui a été fait. Mais en revenant dans la vie de sa mère, il a voulu savoir comment gérer les choses (maladie, argent, maison etc.), il a posé des questions à son frère (je faisais le lien par téléphone et mail), qui ont dû gêner et peu de temps après il a reçu un sms de sa mère lui disant qu'elle ne voulait plus de contact avec lui car elle se rappelait des raisons pour lesquelles il s'étaient fâchés (avec un Alzheimer...). Aucune réponse à nos tentatives d'explications de sa part, ni par téléphone, ni par sms... J'ai tenté de reprendre contact avec mon beau frère par mail en expliquant que mon mari accepte par force que sa mère ne veuille plus le voir, mais qu'il souhaitait quand même avoir de ses nouvelles et demandait un petit topo mensuel de ses rdv médicaux, frais, de l'endroit où elle vivait, des travaux à faire dans la maison familiale etc... Nous n'avons jamais eu de réponse (ou une seule nous disant qu'il n'avait pas le temps pour ses conneries).

Cela fait maintenant plusieurs mois, mon mari est rongé et nous ne savons pas quoi faire ? Sa mère refusant de le voir, a-t-il un droit ? un devoir ? envers sa mère ? Comment reprendre contact, en sachant qu'elle a toujours été sous l'emprise du père et maintenant force est de constater que c'est sous celle du frère ? Au-delà de la douleur de mon mari dans cette histoire, j'ai peur qu'on lui reproche d'abandonner sa mère car le frère aura toutes les preuves qu'il s'occupe d'elle et pas mon mari.

Merci infiniment.

Par **Marck.ESP**, le **06/05/2024** à **13:35**

Bienvenue sur Legavox

Sa mère refusant de le voir, a t il un droit ?

Il n'existe aucun de droit d'exiger que sa mère accepte de le voir.

Un devoir envers sa mère ?

Uniquement dans le cadre de l'obligation alimentaire si celle-ci venait à être sollicitée.